



ASSOCIATION CULTURES DU COEUR 13

Merci de bien vouloir remplir **TOUS** les champs suivants :

PREMIÈRE ADHESION ? OUI NON

NOM DE LA STRUCTURE : _____

RESPONSABLE : _____

FONCTION : _____

ADRESSE DE LA STRUCTURE : _____

TYPE JURIDIQUE DE LA STRUCTURE (rayer les mentions inutiles parmi la liste suivante) :

Association – Collectivité territoriale – Structure privée- Structure public –Fondation – autre -

CATEGORIE DE LA STRUCTURE (rayer les mentions inutiles parmi la liste suivante) :

Relais Social Hébergement- RS Médico-social – RS insertion professionnelle – RS animation socioculturelle – RS socio judiciaire –RS socio éducatif – RS social polyvalence – RS social urgence

TYPE DE STRUCTURE : _____

Ex Association- CADA- CAE-ASE- AEMO- etc.

MAIL DE LA STRUCTURE : _____

TEL DE LA STRUCTURE : _____

SITE WEB / FACEBOOK DE LA STRUCTURE : _____

Quels sont les principaux financeurs de votre structure ?-----

PERSONNE GÉRANT LES SORTIES (RÉFÉRENT) : le référent sera le détenteur du compte utilisateur sur <http://www.culturesducoeur.org>, et notre interlocuteur principal. Le / la référent-e est obligatoirement un-e salarié-e

FONCTION ET MISSIONS du référent : _____

NUMÉRO TÉL. du référent : _____

MAIL du RÉFÉRENT : _____

Concernant l'accès au site national, <http://www.culturesducoeur.org> , merci de nous précisez votre choix :

- d'identifiant de connexion : _____

- de mot de passe : (7 caractères minimum dont au moins 1 majuscule, un chiffre et un caractère spécial) _____

Si vous souhaitez plusieurs comptes de connexion, merci de nous communiquer les nom / prénom / mail de chaque référent ainsi que leur choix d'identifiant de connexion et de mot de passe sur papier libre, en annexe.

Quels genres d'événements pourraient intéresser vos usagers et / ou quels genres de projets culturels aimeriez vous mettre en place dans votre structure ? _____

L'association adhère à l'association « Cultures du Cœur 13 » en tant que membre actif et s'acquitte d'une **cotisation annuelle d'un montant de 75 € pour une durée d'une année civile** à réception du chèque, du mandat administratif ou du virement. Un reçu sera envoyé dès réception du règlement correspondant au montant de la cotisation versée et libellée à l'ordre de « Cultures du Cœur 13 ». **Une facture vous sera envoyée sur demande.**

PRESENTATION DE LA STRUCTURE

Nombre de total de personnes suivies dans votre structure :

Permanence Cultures du cœur

Nombre d'heures mensuelles

La structure est-elle implantée dans un quartier prioritaire (zone politique de la ville) :

Si votre structure est dans le champ du handicap, pourriez-vous préciser s'il s'agit d'un handicap physique ou psychique :

Le saisi de ces données statistiques permet d'évaluer les différentes typologies des publics bénéficiant de l'action Cultures du Cœur. En aucun cas ces données ne sont reliées à un bénéficiaire et aucun recoupement ne peut être effectué ni par les relais, ni par le réseau Cultures du Cœur. Les informations saisies dans la fiche de présentation du relais permettront ainsi de donner une estimation statistique globale au regard du nombre de sorties.

? A. Ressources des personnes suivies

	Répartition en pourcentage
A) _1 RSA	<input type="text"/>
A) _2 Allocations dans le cadre du handicap (AEEH, AAH, PCH ...)	<input type="text"/>
A) _3 Allocations dans le cadre du chômage ? (ARE, ASS, AER ...)	<input type="text"/>
A) _4 Allocations dans le cadre des personnes âgées (ASPA, APA, ASI ...)	<input type="text"/>
A) _5 Salariés précaires	<input type="text"/>
A) _6 Allocations dans le cadre des jeunes majeurs (AJM, Garantie Jeune ...)	<input type="text"/>
A) _7 Sans revenu / Sans ressource	<input type="text"/>
A) _8 Allocation chômage longue durée (plus de 12 mois)	<input type="text"/>
A) _9 Allocations dans le cadre des réfugiés ou demandeurs d'asile (AMS, ADA...)	<input type="text"/>

? B. Lieu d'habitation

	Répartition en pourcentage
B) _1 Sans domicile fixe	<input type="text"/>
B) _2 Centre d'hébergement	<input type="text"/>
B) _3 Zone prioritaire politique de la ville	<input type="text"/>
B) _4 Milieu rural	<input type="text"/>

? C. Autres personnes suivies

	Répartition en pourcentage
C) _1 Demandeur d'asile	<input type="text"/>
C) _2 Réfugié	<input type="text"/>

? D. Situation familiale

	Répartition en pourcentage
D) _1 Personne seule / Isolée	<input type="text"/>
D) _2 Famille	<input type="text"/>

L'association s'engage à respecter la charte déontologique signée par les deux parties ci-après.

Charte déontologique des relais de Cultures du Cœur 13

Cultures du Cœur 13, association loi 1901, s'est donné pour objet de lutter contre les exclusions en favorisant l'accès à la culture des personnes qui en sont exclues. Elle se fait ainsi l'écho de la loi d'orientation du 29 juillet 1998 dont le Chapitre V, « *Droit à l'égalité des chances par l'éducation et la culture* », pose parmi les droits fondamentaux « *L'égal accès de tous, tout au long de la vie, à la culture (...)* » (art. 140).

1 Le cadre général fixé par Cultures du Cœur

Pour être agréé en tant que relais de Cultures du Cœur et bénéficier de la redistribution des places offertes par les entreprises culturelles via le site

<http://www.culturesducoeur.org>

il est nécessaire d'adhérer aux principes suivants :

- La **liberté du choix des sorties sur l'ensemble de l'offre présente sur le site** <http://www.culturesducoeur.org> doit impérativement être donnée à l'enfant et à sa famille ou à l'adulte

- Le **principe de gratuité est le seul retenu** :

- en matière de redistribution de places donnant accès à des théâtres, musées, enceintes sportives ou toute entreprise culturelle
- en ce qui concerne les actions de médiation culturelle uniquement envisageables sous forme de dons intellectuels, de parrainage et de bénévolat

- La diversité des relais appelle les précisions suivantes :

- La sortie via une structure éducative doit s'organiser **en famille**, quand il y a cellule familiale, et ne doit en aucun s'apparenter à une sortie scolaire.
- **La sortie via une structure sociale** doit s'organiser en famille et rester accessible aux adultes isolés

L'action doit demeurer laïque et apolitique.

L'ensemble des postulats énoncés ci-dessus vise un quadruple objectif :

- 1) Renforcer les liens familiaux et sociaux -2) Développer le sens de l'autonomie et responsabiliser
- 3) Prévenir l'échec scolaire et la démotivation de l'enfant - 4) Favoriser une attitude citoyenne

Le non-respect de cette charte compromettrait la pérennité de l'action.

Dès l'obtention de son agrément en tant que relais de Cultures du Cœur, la structure s'engage à respecter cette charte et la faire respecter. Des mesures pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive seront prises par Cultures du Cœur en cas de manquement.

Rappel : le référent social ne peut sortir seul et doit accompagner à minima un bénéficiaire de sa structure.

Contrat fait en double exemplaire à Marseille

Le _____

Cultures du Cœur 13	Structure partenaire - Direction	Structure partenaire - Référent
Nom :	Nom :	Nom :
Cachet et signature :	Cachet et signature :	Cachet et signature :